ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mobilier scolaire

Question écrite n° 3528

Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la necessite de prendre en compte, dans les ecoles, les besoins en materiel ergonomique scolaire. Il serait souhaitable que le ministere de l'education nationale participe aux efforts de prevention dans ce domaine. Les problemes de dos, dans le monde d'aujourd'hui, sont responsables d'un taux non negligeable d'absenteisme, mais egalement de nombreux actes medicaux ou chirurgicaux couteux, voire de declarations de handicaps. Ce mal necessite des mesures de prevention qu'il convient de prendre en compte des l'ecole. Il lui demande en consequence si des mesures peuvent etre prises pour que l'Etat participe financierement, comme c'est le cas pour les collectivites locales, a l'acquisition de mobilier ergonomique scolaire, sachant que, dans le domaine de la sante, la prevention est un facteur d'economie important.

Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale ne peut qu'etre favorable a ce que les eleves puissent travailler dans les meilleures conditions de confort possibles. Il rappelle cependant que l'acquisition du mobilier des ecoles maternelles et elementaires est a la charge des communes. Meme si, dans la majorite des cas, le choix de ce materiel se fait en liaison avec les directeurs d'ecole, la decision finale revient aux communes.

Données clés

Auteur : M. Chossy Jean-François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3528
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1960
Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2448